

MAIRIE de MELLES



31440 Haute-Garonne
☎ 05 61 79 41 66 📠 05 61 79 41 41
E-mail : mairie-de-melles@wanadoo.fr
Site internet : mairie-melles.fr

Compte-rendu du Conseil Municipal du 13 novembre 2015

Présents : Annie Ayrat, Gérard Amiel, Henri Desplan, J.Michel Desplan, J.Damien Laborde, Jacques Pavan, Cédric Sagué, Alain Trey.

Secrétaire de séance : Jean-Michel Desplan

Madame le Maire procède à l'approbation du conseil municipal du 04 Septembre 2015 qui est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour :

1) Délibération Fonds National de Péréquation : FPIC

Les services de la préfecture de la Haute-Garonne ont informé Madame le Maire des montants définitifs du FPIC de la commune comme suit :

- bénéficiaire du FPIC pour la somme de 1071 €
- contributrice du FPIC pour la somme de 569 €

Vote à l'unanimité. Une DM est prise dans ce sens.

2) Auberge du Crabère :

Les gérants actuels de l'Auberge M.et Mme Ternisien d'Ouille ont remis leur préavis à Madame le Maire début septembre. Ils quitteront l'auberge le 31 /12/2015.

Des appels à candidature ont été lancés par publicité et Pôle Emploi.

Quatre dossiers ont été retenus.

Les différents candidats ont été auditionnés le 24 octobre 2015 en Mairie en présence de cinq membres du conseil municipal et de Madame le Maire.

Etaient conviés à ce recrutement les administrés, trois personnes ont répondu à cette invitation.

Une candidature a été retenue par les membres du conseil municipal.

Candidature mise au vote ce jour.

Vote à l'unanimité.

Mesdames Camille et Nathalie Jouvenet ont été choisies pour la reprise de la gérance, elles arriveront à Melles le 3 janvier 2016.

Une DM décision modificative est votée ce jour concernant la caution de 2100 € qui doit être rendue à M. et Mme Ternisien d'Ouille au moment de leur départ après avoir fait l'état des lieux en présence de deux membres du conseil municipal.

Les gérants proposent une reprise de certains matériels aux nouvelles gérantes.

La Mairie si elle le juge nécessaire rachètera le matériel pouvant donner une plus-value à l'auberge.

Après en avoir délibéré le conseil municipal charge Madame le Maire de ces transactions.

3) Convention SMEA / incendie :

Madame le Maire informe le conseil municipal d'un projet de signature d'une convention relative au contrôle, à l'installation des dispositifs de lutte contre l'incendie.

Cette convention est signée entre le SMEA et la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité charge Madame le Maire de signer la convention.

Article 7 de la convention :

« Le mandat assuré au titre de la présente convention est gratuit, ainsi le SMEA ne peut percevoir de rémunération pour l'exercice propre à cette mission »

4) Elections régionales 06 et 13 Décembre 2015 :

Préparation du tableau de présence pour les deux tours.

5) Loi NOTRe :

Cette loi prévoit une nouvelle organisation des territoires, et la fusion entre différentes communautés de communes. Les intercommunalités passent de 2000 à 15000 habitants.

19 Octobre 2015 : Réunion de la CDCI (Commission départementale de coopération intercommunale) en ce qui nous concerne le Préfet a prévu une fusion entre les communautés de communes des cantons de Luchon, Barbazan et St Béat.

Ce projet de schéma a été transmis aux E.P.C.I (communautés de communes) et aux communes concernées.

D'octobre à décembre, communes et établissements publics de coopération intercommunale sont amenés à se prononcer par délibération.

Avant le 31 décembre 2015 transmission à la CDCI du projet de schéma avec les avis des communes et des E.P.C.I.

De janvier à mars 2016 : Consultation de la CDCI

31 Mars 2016 : le Préfet prend la décision par arrêté préfectoral portant le SDCI qui est le schéma départemental de coopération intercommunale.

De nouvelles compétences deviennent obligatoires pour ces nouveaux établissements publics, se rajoutent des compétences optionnelles (3 parmi un choix de 9 supplémentaires).

Le Conseil municipal est donc amené à se prononcer sur cette loi et ses répercussions sur notre territoire. Dans leur ensemble, les maires ruraux demandent aux élus députés et sénateurs l'obtention d'un ajournement à ce calendrier.

Après en avoir longuement délibéré, le vote s'établit comme suit :

Pour la loi : 0
Contre la loi : 6
Abstention : 2.

6) Questions diverses :

- Madame Le Maire informe le Conseil municipal de la démission de M. Déjuan Jean-Guy du Conseil municipal.
- Le bulletin annuel municipal est en préparation et chacun est convié à y participer. Les associations bénéficient d'une page pour évoquer si elles le souhaitent leurs activités.
- Arbre de Noël pour les enfants du village prévu le week-end du 19/ 20 décembre.
- L'association FERUS a contacté la Mairie et cherche des terrains pour réimplanter des pommiers et implanter des ruches ans le cadre du projet API'OURS..

La commune souhaite mettre à disposition un ou deux terrains communaux et un appel aux terrains privés sera fait.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures.

Les membres du Conseil,

Le Maire,

Annie Ayrat

